

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 29 MARS 2018

---ooOoo---

Le vingt-neuf mars deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGÉEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – FINANCES

- 1/1 – Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)
- 1/2 – Approbation des Comptes Administratifs 2017 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)
- 1/3 – Affectation des résultats 2017 – Budget principal et budget annexe
- 1/4 – Budget Primitif 2018
- 1/5 – Taux de la fiscalité directe locale 2018
- 1/6 – Admissions en non-valeur – Budget principal (Ville)

2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

- 2/1 – Attribution d'une subvention à l'association ADÉLIE

3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3/1 – Avis du conseil municipal sur le projet de PLU2 arrêté par le conseil métropolitain
- 3/2 – Galerie Europe – Redynamisation commerciale – Demande de soutien à la MEL dans le cadre du « fonds de concours commerce de proximité »

5 – PERSONNEL

- 5/1 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1^{er} avril 2018
- 5/2 – Création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun entre la commune et le CCAS : composition et recueil de l'avis des représentants de la collectivité
- 5/3 – Modification du régime indemnitaire de la filière Police Municipale

- 5/4 – Modification du régime indemnitaire de la filière sportive
- 5/5 – Modification du régime indemnitaire des filières médico-sociale et sociale

7 – ECOLE/ENFANCE

- 7/1 – Ecole élémentaire Montaigne – Projet de réhabilitation et de restructuration
– Demande de soutien à la MEL dans le cadre du fonds de concours écoles

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

- 8/1 – Attribution des subventions annuelles aux associations culturelles, éducatives et caritatives 2018
- 8/2 - Attribution des subventions annuelles aux associations sportives 2018
- 8/3 – Tarifs de location et de participation aux frais de fonctionnement des salles municipales
- 8/4 – Adhésion au réseau national des Maisons des Associations
- 8/5 – Tarification des activités organisées à destination du public adolescent (11-17 ans)
- 8/6 – Vestiaires du stade Michel Bernard – Demande de subventions au Fonds d'Aide au Football Amateur

9 – MUSIQUE – CULTURE

- 9/1 – Culture – Salle Allende – Contrat de prestation avec le Colisée de Roubaix
- 9/2 – Attribution des subventions annuelles dans le cadre de projets culturels

11 – SECURITE - CITOYENNETE - ETAT CIVIL

- 11/1 – Extension du système de vidéoprotection – Sollicitation du fonds de concours de la MEL

13 – DIVERS

- 13/1 – Présentation des décisions prises en matière de classement des spectacles organisés salle Allende de janvier à avril 2018
- 13/2 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

QUESTIONS DIVERSES

Mme JAMIL HUSSAIN procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Etaient présents :

M. ELEGEEEST, Maire ; M. BOSSUT, Mme DUBRULLE, M. JONCQUEL, Mme LEDÉ, M. TOUTIN, Mme ADGNOT, Mme ANSART, M. BLOUME, M. DEVOUGE, Adjoints ; M. LAMPE, Mme VETEAU-DUGUEY, Mme JAMIL HUSSAIN, Mme GINGOLD, M. GÉRY, Mme BERGOGNE, M. LEDÉ, M. LEBON, M. WASIEWICZ, Mme DUPONT, M. POURCEL, Mme WICKE, M. PANNETIER, Mme ALBA, M. BAENTS, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ, M. TONDEUX.

Etaient représentés :

Mme DA CONCEIÇÃO par M. BLOUME ; Mme CHABANE par Mme GINGOLD ; Mme CHATTELÉE par M. LAMPE ; M. SCHOOS par Mme ADGNOT ; M. MAES par M. DECLERCQ.

Absents excusés :

Mme AJIAR

En préambule, M. le Maire propose de prendre un temps de recueillement en mémoire de Christian MEDVES, 50 ans, de Jean MAZIERES, 60 ans, d'Hervé SOSNA, 65 ans, d'Arnaud BELTRAME, 45 ans qui ont été victimes des attentats de Carcassonne et de Trèbes ainsi que pour Mme Mireille KNOLL qui a été assassinée à l'âge de 85 ans à Paris.

« Le vendredi 23 mars ont eu lieu 2 drames particulièrement poignants où sont entrés en collision frontale le pire et le meilleur de notre humanité.

Ceux-ci ont non seulement touché chacun d'entre nous en notre for intérieur mais ont aussi provoqué en France, une émotion collective exprimée solennellement au plus haut niveau de l'Etat Républicain.

C'est donc au plus profond de ce que nous sommes, au plus profond des principes qui fondent notre société que nous avons été atteints. Ce jour-là, je n'ose dire un homme, un individu qui n'était pas un dément, un individu auquel ni la société, ni d'autres hommes n'avaient jamais porté préjudice, un individu donc, a décidé d'aller, de sa main, semer la mort. Sur son chemin, il tue ou il tente de tuer ceux qu'il croise dès lors qu'il les assimile d'un regard aux ennemis que lui ont désignés une idéologie totalement délirante. Il n'y a ni raison, ni finalité à ces actes. Ils ne conduisent qu'au néant et à la mort. Au bout de sa course, il y eut ce face-à-face avec son parfait contraire, le Lieutenant-Colonel Arnaud BELTRAME qui lui, croit fort en la vie et se sent investi du devoir de sauver celle d'autrui. Le parcours d'Arnaud BELTRAME nous montre qu'il avait su donner du sens à sa vie y compris jusqu'à cet ultime moment. Nul ne sait quels furent les dires et les non-dits entre les 2 hommes dans l'attente du dénouement mais on sait que l'issue fut fatale pour le Colonel. Arnaud BELTRAME a donc perdu la vie mais il n'a pas perdu sa vie, il l'a donnée.

Le soir même, le corps sans vie de Mireille KNOLL, octogénaire, était retrouvé dans son appartement du XIème arrondissement de Paris, assassinée. Elle n'était que gentillesse, bonté, tolérance. Elle n'était que faiblesse et vulnérabilité. Très âgée, seule, malade, handicapée, la victime n'était qu'innocence mais elle ne semble pas avoir été victime au hasard car ce crime odieux, crapuleux est sans doute de surcroît un crime symbolique. Un crime contre un peuple. Mme KNOLL avait échappé de justesse à la Rafle du Vel d'Hiv en juillet 42. Tel avait été son destin qu'elle n'avait ni voulu, ni choisi mais elle avait voulu, choisi de revenir en France dans son Paris, dans son quartier populaire pour y vivre comme tout le monde. Elle était là pleinement chez elle. Des barbares gagnés par je ne sais quelle perversion de l'esprit n'ont pas supporté qu'elle vive là en voisine. Ils n'ont même pas accepté qu'elle vive. Ils l'ont poignardée, brûlée effaçant d'un geste 75 ans passées à tenter de réparer les blessures de l'histoire. »

Il invite chacun à respecter cette minute de silence en pensant très profondément à la fois à eux cinq, à leurs souffrances, leurs sacrifices, à leurs proches à tous les membres des forces de sécurité au service des Français, aux notions de courage, de dépassement de soi, de citoyenneté, à notre appartenance, à un ensemble qui nous dépasse : la Nation, aux valeurs républicaines qui se renforcent par l'engagement de chacun face aux forces obscurantistes. Il propose de respecter une minute de silence.

Il aborde ensuite la composition du conseil municipal avec l'entrée de M. BAENTS au sein du groupe « Mons en Barœul Bleu Marine ».

Il rappelle que M. COPIN qui était tête de liste a démissionné assez rapidement et que Mme BAUDOIN a démissionné pour raison de santé remplacée par M. DECLERCQ ici présent. Il ajoute que Mme THERY a refusé de siéger et que l'on est allé chercher M. MAES absent ce soir. Il précise que la 6^{ème} sur la liste était Mme SANAA qui a refusé aussi de siéger et que donc ce soir entre au conseil municipal M. BAENTS.

Il tient, pour aller sur un registre un peu plus positif, à faire le rappel de quelques événements qui se sont déroulés ces derniers jours à Mons, dans cette période extrêmement intense depuis une quinzaine de jours comme le Congrès des Anciens Combattants, Congrès d'arrondissement qui a été organisé, de main de maître, par Claude GÉRY avec là aussi des valeurs républicaines de solidarité entre les anciens.

Il cite également plusieurs représentations qui ont fait salle comble à la salle Allende avec notamment le Portrait de Dorian GRAY et Pokemon Crew.

Il souligne également la semaine de la Petite Enfance qui a attiré beaucoup de monde et a permis de voir la salle avec la tribune pour la 1^{ère} fois rétractée ce qui donne des perspectives assez intéressantes.

Il évoque la dictée de Bruno DEWAELE et l'organisateur remarquable Bernard JUMELLE, Mons à Vélo et l'inauguration du LIEN avec 500 personnes réunies dans cette nouvelle Maison du Projet, sur le sujet qui est à la fois un peu pointu mais qui fait en même temps notre quotidien c'est-à-dire la ville.

Il ajoute que la ville, on y vit, on y est, on la voit évoluer mais qu'en même temps quand les spécialistes se mettent à en parler, c'est parfois un peu ésotérique.

Il indique que l'objectif a été rempli, qu'il y avait beaucoup de Monsois qui étaient présents et que c'est quand même la vocation première de ce lieu. Il précise que c'est une Maison de Projet pour la concertation concernant les projets que Mme DUBRULLE porte tout particulièrement et aussi avec beaucoup de spécialistes de la ville, des architectes, des urbanistes, des paysagistes.

Il note qu'il y a une concentration incroyable de savoir-faire, d'intelligence et d'expertise dans ces domaines-là et qu'il a beaucoup apprécié qu'il y ait ce mélange entre les Monsois et les spécialistes qui, pour un certain nombre lui ont dit que Mons avait changé et formulaient tous l'idée d'avoir vraiment envie de s'impliquer dans les évolutions de l'avenir.

Il remercie Ludovic BROQUART qui a porté ce projet avec beaucoup de passion et d'engouement et ajoute que depuis, le LIEN est fréquenté assez assidument.

Il évoque également le record battu du week-end dernier avec 12 000 visiteurs pour Ludinord, des visiteurs avec une fibre ludique très développée et 350 bénévoles qui ont investi 4 sites dans la ville (Marie Curie, la salle Montaigne, la Maison des Associations et le Fort). Il se réjouit de cette très belle initiative.

Il cite également le carnaval et puis TRIFOLIES qui rassemblait les musiciens des conservatoires de 3 communes : Croix, Wasquehal et Mons en Barœul qui étaient invités à la salle Allende et qui ont fait salle comble.

Il se dit enfin ravi d'apprendre le vote favorable à 96 % de la copropriété de l'Europe sur la cession et le projet de crèche municipale au rez-de-chaussée de la résidence de l'Europe.

1/1 – Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)

M. BOSSUT présente sous la forme d'un PowerPoint le Compte Administratif et le compte de gestion du budget principal de la Ville et du budget annexe pour le patrimoine locatif.

Il présente également par le biais de ce PowerPoint le Budget Primitif 2018.

Il précise que la préparation budgétaire s'apparente à un parcours initiatique à entreprendre avec le ROB et la commission des finances.

Il ajoute que ce budget prend une place importante car il rend compte de l'utilisation des moyens financiers, avec une liberté à agir contrainte par le fait qu'on ne peut entreprendre que ce que l'on est capable de financer et parce qu'il s'agit du moment où l'on annonce le coût de ce que l'on entreprend.

Il note que plus les finances sont saines, mieux elles sont gérées et indique qu'à Mons en Barœul personne ne serait habilité à dire « mon ennemi c'est la finance ». Il souligne que l'élaboration d'un cadre budgétaire formalisé est une nécessité et que comme pour un escalier, on passe par lui pour accéder aux étages et avoir une meilleure vue.

A propos de la méthode, il explique que dans d'autres collectivités, la préparation budgétaire s'apparente à des psychodrames avec des entretiens mais que ce n'est pas le cas à Mons en Barœul où l'on ne considère pas que le tout est la somme des parties.

Il ajoute qu'au contraire, le budget de la Ville est fait d'équilibres globaux, avec un passé à assumer, des lendemains à assurer avec une seule finalité qui est de servir la collectivité.

Il explique qu'il s'agit de mettre en œuvre un jeu d'équipe entre élus, au niveau interservices, dans des rapports où chacun défend son activité mais doit s'inscrire dans une politique globale.

Il présente ensuite le Compte Administratif 2017 sous forme de PowerPoint.

Concernant la section de fonctionnement, il fait part d'une progression significative sur les dépenses et une progression plus faible sur les recettes.

Il ajoute que par rapport au BP 2017, les dépenses sont en dessous du prévisionnel et les recettes au-dessus ce qui signifie que l'autofinancement prévu de 2,5 millions est supérieur à hauteur de 3,3 millions.

Il indique qu'à ce solde intermédiaire s'ajoutent les recettes exceptionnelles constituées des cessions foncières (926 000 €), des remboursements d'OAT ainsi que des dotations de Politique de la Ville.

Il note que sur la section de fonctionnement 2017, la Ville dégage une épargne nette de 5,5 millions qui sert à financer le déficit de la section d'investissement.

Il souligne pour la section d'investissement l'impact de l'ANRU 1 (1,8 million) et des recettes assez maigres compte tenu du faible montant de cofinancements sur les projets ANRU pour des raisons administratives.

Il précise que la section d'investissement est un peu biaisée au regard de la régularisation d'écritures liée à la construction de la salle Allende.

Il ajoute que l'exercice 2017 isolé présente un excédent à hauteur de 2,9 millions et qu'avec la reprise des résultats de l'exercice 2016, le bilan global au final de l'exercice 2017 s'élève à 9 157 000 € soit environ 30 % du budget.

Il présente ensuite le BP 2018 en précisant l'objectif qui est de dégager un solde d'autofinancement de 2,5 millions comme pour les années 2015, 2016 et 2017.

Il juge cet objectif raisonnable eu égard à la remarque formulée sur l'exercice 2017 avec des dépenses inférieures aux prévisions du BP et des recettes supérieures.

Il indique qu'il n'y a pas de cessions immobilières en vue ni de remboursements d'OAT mais qu'il y a beaucoup de projets éligibles à la Politique de la Ville.

Il précise que le budget 2018 dégage un excédent sur la section de fonctionnement à hauteur de 4,5 millions d'euros et que les dépenses d'investissement de plus de 10,5 millions d'euros constituent un véritable rebond.

Il classe les dépenses d'investissement en 3 catégories : le Programme de Rénovation Urbaine, les programmes d'investissement hors ANRU et les programmes de maintenance plus élevés à hauteur de 1,9 million d'euros avec l'intensification des opérations menées dans le cadre de l'AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmée).

Du côté des recettes d'investissement, il explique que dans le 1,7 million figurent les éléments nécessaires à la clôture administrative des projets de l'ANRU 1 avec les soldes de subventions des financeurs.

Il ajoute que sur les autres programmes hors ANRU, les recettes sont moins importantes mais que c'est une illusion puisqu'il y a une somme importante en terme de DPV.

Il indique que l'excédent de fonctionnement ne suffit pas à couvrir le déficit d'investissement (8,2 millions de dépenses d'investissement pour 4,5 millions de recettes) mais qu'avec la réintégration des résultats de 2017, on arrive à financer l'ensemble de l'investissement 2018 en ne consacrant par l'intégralité des 9 millions de l'année 2017.

Il ajoute qu'il reste 5,5 millions non affectés qui apparaissent en excédent dans la section de fonctionnement et que le budget présente donc une section de fonctionnement en suréquilibre.

Il présente ensuite l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement entre BP. Il juge que le fonctionnement est récurrent en dépenses comme en recettes et indique que les Comptes Administratifs en dépenses sont sous les estimations des BP et qu'en recettes les réalisations sont supérieures aux BP.

Il explique que l'autofinancement réel est ainsi supérieur à l'autofinancement prévu.

Il note qu'en investissement, les courbes sont moins régulières avec une phase descendante ces deux dernières années et une ascension avec une pente plus forte à partir de cette année.

Il présente enfin une vision pluriannuelle de l'investissement sur la période 2018/2020 pour un volume d'investissement de 20 à 25 millions d'euros avec une inconnue qui est la place de l'ANRU 2.

M. le Maire remercie M. BOSSUT pour sa présentation limpide et passe la parole à M. GARCIA.

M. GARCIA annonce qu'il s'abstiendra pour le vote du Compte Administratif. Il ajoute que le budget 2018 ne présente pas de surprise avec un Etat qui soutient la Ville via la DSU supérieure aux produits des taxes foncière et d'habitation.

Il s'inquiète de l'érosion lente et triste de la population monsoise.

Il ajoute que la MEL est au point mort avec une dotation pour la Ville en baisse de 0,3 % en 2018 et une dette importante liée aux opérations d'investissement massives ces dernières années.

Il note pour la Ville des cessions foncières exceptionnelles en 2017.

Il se dit également inquiet pour le budget locatif dont les dépenses de fonctionnement passent de 157 000 € à 247 000 € et précise que l'achat de cellules commerciales coûte cher. Il se demande comment faire pour attirer les commerces et remplir les cellules de l'Europe. Il ajoute que la création de la crèche permettra de sortir du budget locatif certaines cellules mais que reste posée la question de la galerie de l'Europe.

Il observe en 2018 une augmentation des dépenses de fonctionnement et une baisse de la population.

Il estime que les 10,6 millions d'investissements annoncés ne seront pas dépensés et ajoute que la rénovation de la salle Allende au lieu de sa démolition et reconstruction aurait permis de dégager des marges de manœuvre pour la rénovation des écoles et pour des dépenses liées au vieillissement du patrimoine immobilier.

Pour résumé, il dénonce des investissements non justifiés comme la salle Allende et le LIEN et regrette que les dépenses d'amélioration et de rénovation du patrimoine n'aient pas été faites plus tôt.

M. BLOUME déclare que le passé doit être assumé ensemble et qu'il faut faire vivre le présent avec des outils et des moyens apportés par les finances.

Il ajoute qu'il faut assurer l'avenir et que son groupe votera pour le budget 2018 sans aucune réserve.

M. DECLERCQ annonce qu'il s'abstiendra compte tenu des inquiétudes mises en avant lors du ROB. Il rappelle qu'il s'oppose à l'illumination de la Pépite et propose de dépenser ces 100 000 € en faisant un don à l'épicerie solidaire ou aux restaurants du cœur.

Il s'inquiète de la baisse de la DGF liée à la baisse de la population et se demande ce qui fait que les gens ne reviennent pas à Mons en Barœul après les travaux.

M. TONDEUX annonce qu'il votera pour le budget présenté. Il regrette qu'aucun des grands partis ne semble avoir pris conscience de ce qui s'est passé en 2017 et estime que son rôle est de se positionner en fonction de l'intérêt général en dehors de toute question partisane.

Il estime que le budget a ses qualités et ses défauts mais qu'il est globalement homogène.

Il cite enfin Pierre DACQ qui disait que « la prévision est difficile, surtout quand elle concerne l'avenir ».

M. BOSSUT explique qu'il est difficile de comparer le budget annexe 2017 et 2018 puisqu'en 2017 les cellules de l'ex-LIDL étaient vacantes et qu'en 2018, elles seront occupées par un équipement public avec des charges de copropriété sur le budget principal.

Il précise qu'en 2017, la SERGIC a adressé à la Ville un rappel de charges d'un montant astronomique (50 000 €) qu'il convient de corriger.

Il ajoute que l'abondement successif de la DSU permet en effet aux recettes de fonctionnement de ne pas faiblir et que l'autofinancement dégagé sur le fonctionnement se rapprochera au fil des années de la prévision.

Il note que les 2,5 millions d'autofinancement permettent d'assurer les travaux de maintenance et au-delà avec un petit effet levier sur les nouveaux projets d'équipement.

M. le Maire répond à M. TONDEUX qu'il partage ce qu'il a décrit de la situation de « Bigbang » de 2017 et son approche pragmatique relevant du sens de l'intérêt général. Il ajoute que c'est la position dans laquelle il se situe depuis 30 ans.

Il répond à M. DECLERQ sur la démographie précisant que ses propos ne sont pas respectables, que les personnes ne fuient pas Mons en Barœul et qu'il n'y a aucun logement vacant à Mons en Barœul.

Il ajoute que la Ville a perdu 30 % de ses habitants depuis 30 ans et qu'il faut que cela s'arrête. Il indique que le phénomène d'étalement urbain est préjudiciable pour l'environnement et qu'il faut défendre les projets de logements à Mons en Barœul pour aller au bout de la logique.

A propos du CA 2017, il précise que l'augmentation des dépenses de fonctionnement est liée aux classes de nature et à la restauration scolaire, au fonctionnement de services revenus dans un rythme de croisière comme la salle Allende, la Maison des Associations et à des charges de personnel pour des raisons exogènes.

Au sujet des recettes, il souligne qu'en moyenne la fiscalité locale représente 2/3 et les dotations 1/3 alors qu'à Mons en Barœul la fiscalité représente 1/3 des recettes contre 2/3 pour les dotations.

Il ajoute qu'avec l'épargne de gestion de 2017 de 3,3 millions d'€ et les produits exceptionnels, l'épargne nette est de 5,4 millions.

Concernant les 5 millions d'investissements de 2017, il précise qu'1/3 concerne l'ANRU, 1/3 les équipements municipaux et 1/3 la maintenance.

Il ajoute que pour atteindre la cible, il existe 3 parades :

- rectifier à la baisse la cible,
- apprécier les dépenses d'investissement de manière pluriannuelle,
- faire tourner la machine à fond pour sortir tous les projets.

Il note qu'à Mons en Barœul, le montant des intérêts apparaît dans la colonne recettes et remercie M. BOSSUT et Mme Blanche MARTIN qui s'implique depuis 6 mois et fait un remarquable travail.

Cette délibération est adoptée avec 27 voix pour (M. le Maire ne prend pas part au vote ; il quitte la salle) ; un conseiller municipal d'opposition a voté pour : M. TONDEUX ; 5 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. MAES, M. BAENTS, M. DECLERCQ, M. GARCIA et Mme LAVALLEZ.

1/2 – Approbation des Comptes Administratifs 2017 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)

Cette délibération est adoptée avec 27 voix pour (M. le Maire ne prend pas part au vote ; il quitte la salle) ; un conseiller municipal d'opposition a voté pour : M. TONDEUX ; 5 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. MAES, M. BAENTS, M. DECLERCQ, M. GARCIA et Mme LAVALLEZ.

1/3 – Affectation des résultats 2017 – Budget principal et budget annexe

Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour ; un conseiller municipal d'opposition a voté pour : M. TONDEUX ; 5 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. MAES, M. BAENTS, M. DECLERCQ, M. GARCIA et Mme LAVALLEZ.

1/4 – Budget Primitif 2018

M. le Maire souligne qu'il s'agit d'un budget maîtrisé avec un effet sur la restauration scolaire et la culture dont l'école de musique.

Il ajoute que les recettes de fonctionnement sont en grande stabilité mais regrette que la MEL n'ait pas pris l'initiative de revisiter ses dotations d'attribution de compensation pour davantage de péréquation.

Au sujet de la fiscalité, il espère que l'Etat tiendra ses promesses sur la compensation à l'euro près des dégrèvements. Il note un paradoxe puisque les Monsois qui paient moins de taxe d'habitation y gagneront moins. Il estime que le seuil de 80 % est intenable et qu'il n'est pas possible pour quelques euros d'être imposable ou non imposable.

Il précise qu'avec les 2,5 millions de cible d'autofinancement et le résultat de l'exercice 2017, la Ville dégage 9,2 millions d'excédents et que cette situation serait anormale s'il n'y avait pas l'ANRU.

Il ajoute que tout le monde attend la parole de M. BORLOO compte tenu de la menace qui pèse sur les Programmes de Rénovation Urbaine.

Il souligne l'ambition du budget d'investissement qui porte le socle de 2 programmations budgétaires :

- un premier PPI sur 2018/2020,
- la rénovation urbaine, la maintenance du patrimoine et de grands projets classiques d'investissement.

Il encourage les services et les élus à relever le défi technique de mise en œuvre de ces projets d'investissement.

Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour ; un conseiller municipal d'opposition a voté pour : M. TONDEUX ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. MAES, M. BAENTS, M. DECLERCQ ; 1 conseiller municipal ayant voté contre : M. GARCIA (Mme LAVALLEZ a quitté la salle et n'a pas pris part au vote).

1/5 – Taux de la fiscalité directe locale 2018

M. le Maire commente la situation monsoise avec une TF de 127€/habitant en moyenne contre 254 € en moyenne dans la métropole et un taux de 17,43 % à Mons en Barœul contre 28,23 % en moyenne pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Concernant la TH, il précise que le taux de Mons en Barœul est de 19,04 % contre un taux moyen pondéré sur la MEL de 31,58 % et que le produit/habitant est de 123 € contre 246 € en moyenne pondérée dans la Métropole.

M. GARCIA s'oppose à cette présentation en expliquant que les taux sont faibles à Mons en Barœul mais qu'il faut tenir compte de la taille moyenne des logements et du niveau de pauvreté de la population à Mons en Barœul qui ne paie pas la TH.

Il estime qu'il faut comparer avec les autres villes pour une même maison ou un même appartement.

M. le Maire lui répond que c'est pour cette raison qu'il présente à la fois les taux et le produit moyen/habitant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

1/6 – Admissions en non-valeur – Budget principal (Ville)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/1 – Attribution d'une subvention à l'association ADÉLIE

M. le Maire rappelle qu'une dépense d'investissement de 180 000 € a été accordée et que le chantier est en cours d'achèvement.

M. TONDEUX demande où en est l'action pour l'emploi.

M. le Maire répond que malgré l'inflexion de la courbe du chômage au niveau national, les quartiers en géographie prioritaire sont plus impactés par les difficultés économiques. Il ajoute toutefois qu'à l'heure actuelle, on observe une légère inflexion de la courbe à Mons en Barœul qui compte toutefois 2 200 demandeurs d'emploi.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/1 – Avis du conseil municipal sur le projet de PLU2 arrêté par le conseil métropolitain

M. JONCQUEL explique qu'il s'agit pour la Ville de se prononcer sur le projet de PLU2 arrêté par le conseil métropolitain.

Il précise que le PLU est le document d'urbanisme qui, à partir des orientations définies par le SCOT, fixe les règles d'utilisation du sol opposable à toute demande d'autorisation de construire.

Il ajoute que c'est un document intercommunal élaboré par la Métropole Européenne de Lille et qu'il s'agit d'un document très conséquent dont la consultation est possible sur le site de la MEL.

Il indique que parmi ces principales pièces, il comprend le PADD (Projet d'Aménagement du Développement Durable) qui explicite le projet stratégique du territoire et qu'il comprend :

- le diagnostic (socio-économique, sociodémographique sur l'ensemble du territoire),
- l'état initial de l'environnement.

Ainsi que l'ensemble des pièces opposables :

- les orientations d'aménagement et de programmation (la Ville n'en a pas sur le territoire),
- et le règlement qui comprend des pièces écrites (règles d'utilisation du sol) et des pièces graphiques parmi lesquelles le plan de zonage, le plan des hauteurs et le plan du stationnement.

Il souligne que le PLU en révision depuis 2015, a fait l'objet d'un débat en conseil municipal lors de l'élaboration du PADD, qu'aujourd'hui, le projet est arrêté, prêt à être envoyé en consultation des PPA puis mis en enquête publique.

Il décrit le PLU2 qui reprend essentiellement les dispositions réglementaires du PLU actuellement en vigueur.

« Tout le territoire monsois est repris en zone urbaine et que nous n'avons pas de zones naturelles ou d'extension urbaine. On retrouve une grande zone urbaine mixte, ce qui est très intéressant pour la commune qui avait plutôt une tradition résidentielle du fait de l'arrivée de la ZUP dans les années 70. Tout l'enjeu, c'est à partir de cette tradition résidentielle d'inclure dans les quartiers habités de l'activité économique, des équipements, des espaces verts pour que chacun puisse accéder à proximité à un emploi, à un équipement, à un service. Tout est couvert par une zone urbaine mixte qui prend des appellations différentes selon la typologie urbaine dans laquelle on se trouve. On a une zone urbaine mixte de centralité qui à Mons en Barœul couvre les deux axes principaux : Schuman et Adenauer, pas de règles en terme de hauteur et les règles de stationnement sont les règles les plus souples compte tenu de la forte desserte collective notamment le métro et la Corolle. On impose un nombre de stationnement par m² de surface de plancher. Dans ce secteur, si on prend un immeuble de 20 logements, le PLU imposera la réalisation de 20 places de stationnement.

On a une zone urbaine mixte d'habitat résidentiel collectif, cela concerne le secteur autour de la place Bourgogne et de la place Vauban. Sur ce secteur, la hauteur est limitée à 19 mètres (R+5). Pour le stationnement, on impose un peu plus de places pour le même immeuble de 20 logements, on doit réaliser 28 places de stationnement. Ensuite, la quasi-totalité du territoire est classée en zone urbaine mixte résidentielle dense. On retrouve tout le territoire monsois bâti à vocation logement, on est à 16 mètres de hauteur (R+4). En terme de stationnement, on est à 20 logements, 28 places.

On retrouve deux spécificités monsoises. Deux zones urbaines résidentielles (secteur Lammens et le secteur du Bois Decoster) avec des règles d'implantation qui excluent les implantations à l'alignement ou en limite séparative. Une hauteur limitée à 10 mètres (R+2) et des règles de stationnement, 20 logements, 35 places.

A cette zone urbaine mixte s'ajoutent 4 zones urbaines plus spécialisées :

- zone UP : zone de parc urbain qui correspond aux plaines du Fort. Toute construction est interdite sauf construction liée à l'exploitation des plaines du Fort,
- zone UEP : zone urbaine d'équipement public (le Fort, les chaufferies, aire d'accueil des gens du voyage, le cimetière et la déchetterie),
- zone industrielle Heineken (UI),
- UE – Economique : la zone d'activité du Barœul, secteur Intermarché, Formule 1, l'entreprise de restauration API.

A ce zonage de vocation s'ajoutent des dispositifs de protection paysagère et patrimoniale. Le dispositif le plus contraignant mais volontaire, c'est l'espace boisé classé (écoparc du Barœul, parc Pagnerre). Interdiction de supprimer tout sujet sauf pour des raisons de sécurité ou de santé et une interdiction assez drastique de construction.

Ensuite, on a des dispositifs de protection des parcs et des squares (parc des Franciscaïnes, parc des Acacias). Un dispositif qui s'est renforcé avec le PLU2, c'est le secteur paysager et arboré (Château Decoster, sud de l'îlot Pasteur, avenue Parc Sangnier, l'alignement du bd Leclerc).

En matière de protection patrimoniale, on retrouve l'IPAD (l'Inventaire du Patrimoine Architectural et Paysager) que nous souhaitons mettre à jour en 2019 pour une procédure particulière.

Dernier point, le PLU comprend aussi des dispositifs qui favorisent la maîtrise foncière pour mettre en œuvre des projets (logements ou infrastructures), ce qu'on appelle les emplacements réservés.

Ce que l'on a décidé à Mons en Barœul, toujours dans une logique de continuité, c'est de maintenir les dispositifs existants. Cela concerne notamment la desserte de l'îlot Pasteur, l'élargissement et l'amélioration de la courée du Pavillon Bel Air, l'élargissement du Becquerel.

On a supprimé un certain nombre d'emplacements réservés qui étaient des emplacements réservés d'alignement (rue Carnot, rue Victor Hugo).

On a inscrit des nouveaux emplacements réservés : un emplacement réservé sur l'ancienne place du marché et sur l'emprise du Lidl angle Becquerel/Lavoisier. »

Il précise qu'à l'échelle métropolitaine, les enjeux monsois ne sont pas capitaux mais que pour la Ville, il est important de disposer rapidement d'un document d'urbanisme opposable, consolidé et ensuite le faire évoluer si nécessaire au gré des projets et de leur maturation.

Il indique qu'aujourd'hui, tous les conseils municipaux devront émettre un avis :

- favorable,
- favorable avec demande d'ajustement,
- favorable avec réserve,
- défavorable.

Il souligne que si une commune de la Métropole émet un avis défavorable ou favorable avec réserve, la MEL sera tenue d'arrêter un nouveau projet et que la Ville sera amenée à émettre un nouvel avis.

Il propose d'émettre un avis favorable sur la base de la délibération transmise avec une demande d'ajustement. Il précise que dans la délibération transmise, une seule demande d'ajustement a été formulée qui est une demande d'ajustement très technique qui vise à corriger des incohérences entre différentes pièces du document.

Il ajoute qu'aujourd'hui, en zone UEP, on a un document qui dit 22 mètres, un document qui dit 19 et un plan de hauteur qui dit 21 mètres.

Il propose donc de demander à la MEL de tout harmoniser sur la hauteur qu'elle souhaite en précisant que la MEL proposera d'aligner la règle sur les 21 mètres qui sont compris dans le plan des hauteurs.

Il ajoute également que dans les derniers examens du document, la MEL a mal traduit une demande concernant un emplacement réservé, l'emplacement réservé n° 3, 225 rue de Gaulle.

Il précise que dans le cadre de la révision du PLU, la Ville a voulu inscrire une location de logements, logements qui peuvent être mixtes c'est-à-dire qu'au rez-de-chaussée on peut avoir un service, un commerce mais la vocation principale c'est du logement et la MEL dans son arrêt de projet a assorti cet emplacement réservé d'une obligation de réaliser 100 % de logements locatifs sociaux sur ce secteur.

Il souligne qu'il propose de rajouter cet ajustement pour deux raisons : 100 % de logements locatifs sociaux à cet endroit-là compte tenu de la caractéristique de la parcelle (ancienne station-service) donc vraisemblablement avec de la dépollution à engager et ensuite dans une logique de mixité, afin d'avoir aussi des opérations mixtes comme ce qu'on va retrouver rue Montesquieu où on a 30 % de logements locatifs sociaux.

Il ajoute que l'on a les logements locatifs sociaux de l'opération de la Plaine Picasso et qu'on peut retrouver à l'échelle de l'îlot des éléments de mixité et qu'il ne lui semblait pas judicieux d'imposer au risque de ne pas pouvoir sortir d'une opération à cet endroit-là, un taux de 100 % de logements locatifs sociaux.

Il propose par conséquent de rajouter cet ajustement dans l'avis favorable donné au Plan d'Urbanisme 2.

M. le Maire ajoute que le sujet a été abordé lors du PAD du PLU mais qu'il s'agit de dimensions plus opérationnelles. Il remercie M. JONCQUEL pour sa présentation et ajoute qu'il y a peu d'enjeux à Mons en Barœul.

Il cite l'exemple du site « Allocar » avec un programme équilibré en tenant compte des contraintes de la loi SRU. Il évoque également l'angle Rousseau/Becquerel et rappelle le rachat des 4 premières maisons en 2006 et précise que la Ville pousse la MEL pour obtenir les 4 autres maisons libres pour y réaliser un aménagement paysager. Il juge beaucoup trop long le temps pris pour la requalification de ce secteur.

M. GARCIA annonce qu'il votera pour, afin de ne pas retarder le processus d'adoption du PLU mais explique qu'il lui a été difficile de lire 1 000 pages en quelques jours.

A propos de l'échelle métropolitaine, il regrette que la pénurie de logements pousse les prix vers le haut et estime que la MEL devrait être plus ambitieuse en matière de logements tout en limitant l'étalement urbain.

Il regrette qu'il n'y ait pas une réflexion parallèle sur les transports. Il regrette également que la zone de l'Union ne décolle pas, que la zone Roubaix-Tourcoing-Wattrelos soit moins dynamique avec des commerces de centre-ville qui ont du mal à vivre et un manque de bureaux.

A propos de Mons en Barœul, il estime que l'îlot Pasteur est un endroit à protéger en espace boisé classé ou en secteur paysager. Il juge en effet qu'il s'agit d'un lieu particulier, un petit bout de campagne un peu sauvage à préserver.

M. le Maire le rejoint sur la mobilité dans la Métropole et les transports en commun. Il juge paradoxal de baisser les moyens de la concession de service public des transports en commun. Il indique qu'il aurait préféré qu'on garde les moyens et qu'on soit plus ambitieux.

A propos du solde démographique, Il précise que la MEL a un solde naturel plus dynamique que dans d'autres métropoles mais que le solde migratoire est moins favorable avec plus de sorties que dans d'autres Métropoles.

Il ajoute que pour satisfaire la demande de 6 000 logements par an pendant les 20 ans à venir, il y a l'option de l'étalement urbain ou celle du renouvellement urbain.

Il ajoute qu'on ne peut pas lutter contre l'étalement urbain et en même temps ne pas construire de logements en ville. Il note qu'à Mons en Barœul, la surface de l'ancienne résidence Van Der Meersch permet de libérer du foncier et qu'une réunion de riverains a été provoquée pour l'îlot Pasteur. Il précise que suite au vote négatif, il a bloqué la construction grâce à une parcelle de la ville de 12 % indispensable à la construction du projet.

Il indique qu'à l'avenir, la meilleure façon de maîtriser cet espace est d'en être propriétaire et de la préserver comme une pépite verte peut-être pour en faire comme pour le Barœul, un accueil de centres de loisirs maternels au nord de l'axe de Gaulle.

Il note que 88 % de la parcelle appartient à des propriétaires privés et qu'il faut être patient avant peut-être d'y arriver.

Il souligne l'enjeu majeur sur le territoire métropolitain du décrochage de certains secteurs plus fort que dans d'autres Métropoles avec des écarts qui se creusent.

Il dénonce en parallèle l'étalement urbain et ces quartiers qui décrochent malgré les discours et réclame un rétablissement des équilibres.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/2 – Galerie Europe – Redynamisation commerciale – Demande de soutien à la MEL dans le cadre du « fonds de concours commerce de proximité »

M. JONCQUEL rappelle que la Ville est engagée, depuis 2009, dans le projet de requalification de la galerie de l'Europe, le long de l'esplanade, bien au-delà des compétences communément exercée par les villes.

Il indique que, dans ce cadre, la Ville a acquis et restructuré un certain nombre de cellules (Sergic, Carrefour city, Destin Sensible) au rez-de-chaussée.

Il précise que la présente délibération concerne la dernière cellule issue du projet de restructuration et restant à commercialiser. Le lot 6 situé le long du 2^{ème} traversant qui couvre une surface de 277 m² et présente un état brut.

Il ajoute que cet état ne facilite pas la commercialisation. Les prospects devant se projeter et les délais de travaux allongent du fait les perspectives d'installation.

Il explique que pour lever cette difficulté, la Ville a décidé d'aménager la cellule avec les prestations de base compatibles avec tous les usages pour les rendre « présentables » (plafond, mur, sol carrelé, arrivée des fluides, chauffage urbain, sanitaires).

Il souligne que cette intervention permettra d'en faciliter la commercialisation vers une activité de type commercial.

Il note que cette opération représente un budget d'environ 137 000 € pour laquelle la Ville sollicite le « fonds de concours commerce de proximité » que la MEL a mis en œuvre en juin 2018. Ce fonds a pour objectif de soutenir le commerce de proximité, particulièrement dans les quartiers Politique de la Ville.

Il mentionne qu'après publication de l'appel à manifestation d'intérêt en novembre, la Ville a jusqu'au 20 décembre pour répondre. La Ville l'avait fait et peut ainsi bénéficier d'un financement de 50 K€ (il s'agit du montant majoré par la MEL car le projet est situé dans le périmètre du « Nouveau Mons »).

M. le Maire souligne qu'il continue malgré les vents contraires en ce qui concerne le petit commerce compte tenu des centres commerciaux en périphérie et des achats en ligne. Il ajoute qu'il faut imaginer à quoi ressemblerait le rez-de-chaussée de la résidence Europe si rien n'avait été fait.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/1 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1^{er} avril 2018

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/2 – Création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail commun entre la commune et le CCAS : composition et recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/3 – Modification du régime indemnitaire de la filière Police Municipale

M. le Maire explique que des filières ont été exclues du RIFSEP.

Il remercie Mme DELAHAYE pour le travail considérable qui a été fait et ajoute que personne n'y perd et que des anomalies ont été corrigées.

M. TONDEUX fait part de son étonnement au sujet de la faible rémunération du travail de nuit et le weekend avec une indemnité de 74 centimes pour le travail de nuit et 17 centimes pour le weekend.

M. BOSSUT lui répond qu'il a raison mais que la Ville est coincée dans ces dispositifs.

M. le Maire ajoute que la Ville essaie d'agir sur d'autres leviers.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/4 – Modification du régime indemnitaire de la filière sportive

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/5 – Modification du régime indemnitaire des filières médico-sociale et sociale

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7/1 – Ecole élémentaire Montaigne – Projet de réhabilitation et de restructuration – Demande de soutien à la MEL dans le cadre du fonds de concours écoles

M. le Maire explique que la réhabilitation de l'école Montaigne fait partie des « gros » projets. Il ajoute que la MEL lance un fonds de concours « écoles » fléché sur 2 objectifs : les petites communes qui ont une forte augmentation démographique et les écoles situées dans les périmètres de géographie prioritaire.

Il indique que les travaux sont estimés à 2 580 000 € HT et que la MEL est sollicitée à hauteur de 740 000 €.

Il précise également qu'il s'agit de l'avant-dernière école qui aura été réhabilitée depuis 18 ans et qu'il restera l'école des Provinces.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/1 – Attribution des subventions annuelles aux associations culturelles, éducatives et caritatives 2018

M. BLOUME souligne que beaucoup de villes ont diminué les subventions versées à la vie associative mais que ce n'est pas le cas à Mons en Barœul puisque le montant augmente de 4,78 % ce qui témoigne de l'attachement viscéral de la majorité municipale au monde associatif. Il indique qu'il faut y ajouter la mise à disposition de matériel et de personnel et énonce les manifestations à venir dont « l'instant bénévole » ou la 1^{ère} commission extra-municipale du monde associatif ainsi que les formations mises en place comme la formation aux premiers secours, la communication sur les réseaux sociaux ou une formation sur la transmission quand il faut passer la main.

Il annonce enfin la création de 19 nouvelles associations dont 9 sont accompagnées par Marion DUDA à la Maison des Associations.

M. le Maire remercie M. BLOUME ainsi que l'excellente équipe composée de Frédéric MAENHOUT, Dimitri NICOL, Anne-Sophie VANHOVE et Marion DUDA.

M. TONDEUX se réjouit que la fête du jeu organisée par LUDINORD ait rassemblé beaucoup de monde à Mons en Barœul mais il ajoute que le soir tous les participants se sont retrouvés à l'extérieur de Mons en Barœul pour manger.

M. le Maire rappelle que le restaurant du Fort a été réouvert et juge irrationnel que les chaînes concentrent leurs restaurants sur le site de la Pilaterie compte tenu des difficultés de stationnement. Il regrette ces effets de synergie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/2 – Attribution des subventions annuelles aux associations sportives 2018

Mme ANSART indique qu'il s'agit des mêmes montants que les années précédentes et remercie le travail qualitatif du service. Elle ajoute que les associations travaillent ensemble via les 3 à 4 réunions extra-municipales annuelles.

Elle ajoute que les associations monsoises rassemblent 4 700 licenciés dont 2 500 Monsois et énonce les grosses manifestations à venir dont la fête du sport, les dimanches du Barœul, la fête du judo, le gala de boxe, les tournois de football.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/3 – Tarifs de location et de participation aux frais de fonctionnement des salles municipales

M. le Maire explique qu'il s'agit d'un problème de TVA.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/4 – Adhésion au réseau national des Maisons des Associations

M. GARCIA s'interroge sur l'utilité d'être membre de cette association.

M. BLOUME lui répond qu'il s'agit pour les techniciens d'échanger avec d'autres, confrontés aux mêmes problématiques afin de trouver des solutions partagées dans le cadre d'un échange d'expériences.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/5 – Tarification des activités organisées à destination du public adolescent (11-17 ans)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/6 – Vestiaires du stade Michel Bernard – Demande de subventions au Fonds d'Aide au Football Amateur

M. le Maire précise qu'il s'agit de demander à la FFA une subvention sur une opération de 1,3 million d'euros.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9/1 – Culture – Salle Allende – Contrat de prestation avec le Colisée de Roubaix

M. LEDÉ évoque les spectacles que la Ville a programmés en collaboration avec le Colisée, dans la salle Allende, depuis son inauguration et qui furent tous des succès : Linda LEMAY, Maris et femmes, Dédé, Isabeau de R.

Et en 2018 : Sanseverino, le portrait de Dorian GRAY, Pokemon Crew.

Il ajoute que le spectacle Ivo LIVI sur la vie d'Yves MONTAND aura lieu le 19 avril prochain et précise qu'il reste une cinquantaine de places disponibles.

Il indique que la collaboration avec le Colisée permet à la Ville de proposer des spectacles de qualité aux Monsois tout en rayonnant au niveau métropolitain.

Il propose de valider, à nouveau, ce partenariat pour la saison 2018/2019 avec comme spectacles :

- « En attendant Bojangles », l'histoire d'une famille fantasque et flamboyante,
- « Les petites reines », pièce humoristique mettant en scène des collégiennes et qui fera l'objet d'une représentation scolaire,
- Arthur H,
- Kevin RAZY, humoriste.

Il précise que viennent s'ajouter 3 spectacles en coréalisation c'est-à-dire que dans ce cas, c'est le Colisée qui achète le spectacle. Cela permet à la Ville d'ajouter des spectacles au programme tout en respectant les limites du budget.

Mme LAVALLEZ regrette que la salle Allende ne soit pas en interaction avec les Monsois. Elle ajoute qu'on ne voit pas de l'extérieur si elle est ouverte. Elle regrette également le manque d'informations sur la vente des billets. Elle réclame la mise en place d'une animation pour attirer le public vers le hall d'entrée. Elle salue le travail réalisé sur la programmation.

M. LEDÉ l'invite à venir aux spectacles qui font salle comble. A propos du manque de visibilité, il annonce la mise en place prochainement de colonnes Morris.

M. le Maire ajoute que 15 000 spectateurs ont été accueillis en 2017.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9/2 – Attribution des subventions annuelles dans le cadre de projets culturels

M. LEDÉ propose de valider les subventions qui seront accordées dans le cadre des projets culturels aux associations suivantes :

- Heure Exquise : centre international des arts vidéo qui réside au Fort de Mons en Barœul et dont l'activité est la diffusion de courts métrages et l'éducation artistique.

- Caramel et l'ONL dans le cadre du projet DEMOS.

- Améthyste : association monsoise de danseurs (professionnels pour certains) qui propose un festival de qualité le 21 avril prochain.

- ARA : dispositif intercommunal d'animation des fabriques culturelles.

- Vivat musica : nouvelle association monsoise créée par une violoniste de l'ONL et qui propose des concerts de musique classique. Le premier a eu lieu le dimanche 4 février à 11h et a fait salle comble.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11/1 – Extension du système de vidéoprotection – Sollicitation du fonds de concours de la MEL

M. le Maire explique qu'il s'agit de répondre à un fonds de concours de la MEL pour 90 000 € sur un coût d'investissement de 300 000 €.

Il souligne la volonté municipale d'étendre le réseau de vidéoprotection dans une logique pragmatique en lien avec la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Il ajoute que, depuis 2016, 27 caméras ont été installées sur 8 sites choisis avec les forces de l'ordre et la Préfecture. Il propose l'installation de 13 caméras supplémentaires afin de couvrir 17 sites bien répartis sur l'ensemble du territoire et notamment sur la partie sud un peu dépourvue.

Il se dit aujourd'hui convaincu de l'intérêt des dispositifs en termes de dissuasion, de prévention de problèmes, d'élucidation de faits et d'accidents de la circulation.

Il précise qu'il est optimiste sur l'attribution de ce fonds de concours qui fera l'objet d'une délibération du conseil métropolitain en juin.

M. POURCEL rappelle qu'il était intervenu au conseil municipal du 25 juin 2014 pour exprimer son soutien dans la politique de sécurité de la Ville tout en insistant sur ses doutes quant à l'efficacité de la vidéosurveillance.

Il ajoute qu'il évoquait le coût du dispositif face à une faible efficacité.

Il précise qu'il reste persuadé que la vidéosurveillance ne peut prévenir les délits, au mieux, faire un constat après l'événement.

Il souligne que la vidéosurveillance pose un problème de fond considérant qu'elle constitue une intrusion dans la vie et les activités privées, un « accroc » dans la liberté d'autrui.

Il indique que certains diront que c'est un mal nécessaire face à une protection des citoyens à condition que cela soit efficace.

Il pense que, par contre, c'est l'humain dans la ville, dans les rues qui peut vraiment être efficace que ce soit par une police proche des habitants ou des groupes de médiation comme Citéo ou des associations de prévention et d'aide.

Il considère que la véritable prévention est l'éducation, l'intégration dans la société.

Il mentionne que ces objectifs ne sont pas spectaculaires et qu'ils demandent beaucoup de temps et d'énergie. S'ils sont difficiles à évaluer, ils sont essentiels et indispensables.

M. TONDEUX juge qu'il s'agit pour lui davantage d'un moyen d'information. Il regrette que cet arsenal technologique ne soit pas utilisé de manière optimale comme par exemple pour verbaliser le stationnement sur les places handicapées avenue Schuman.

M. le Maire répond à M. POURCEL qu'il a une approche pragmatique et qu'il est personnellement convaincu de l'utilité de ces dispositifs à condition que tous les leviers soient activés de façon complémentaire. Il considère qu'il ne faut pas opposer les moyens les uns aux autres.

Il répond à M. TONDEUX que 156 procès-verbaux ont été dressés le mois dernier sur l'avenue Schuman en particulier sur la bande cyclable et que les caméras permettent la lecture de plaques et la vidéo verbalisation.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 2 élus de la majorité se sont abstenus : M. POURCEL et M. LEBON.

13/1 – Présentation des décisions prises en matière de classement des spectacles organisés salle Allende de janvier à avril 2018

Pas de vote.

13/2 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une simple information sur les marchés publics.

Pas de vote.